


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe


15059812

Déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège, division
de Marche-en-Famenne, le 14/4/15
MARCHE-EN-FAMENNE

Greffé
N° d'entreprise : 534.742.192

Dénomination

 (en entier) : **AZUR EN ARDENNE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée à but social

Siège : Rue de la Jastrée 31, 6940 Barvaux-sur-Ourthe

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'UN GERANT NON-STATUTAIRE

Dans sa réunion du 18 novembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRLAFS a décidé à l'unanimité de mettre fin au mandat de gérant exercé par la SPRL HORECA PARTNERS, ayant son siège social à 2018 ANVERS, Desguinlei 184, BE 0870.617.164, et qui a indiqué en tant que représentant permanent, monsieur Eddy BOLLE, demeurant à 8300 Knokke-heist, Sparrendreef 70.

Dans sa réunion du 18 novembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRLAFS a décidé à l'unanimité de nommer les associations sans but lucratifs suivants comme gérantes de la SPRLAFS AZUR EN ARDENNE:

* ASBL «CGSLB MAISONS DE VACANCES - ACLVB VAKANTIEHUIZEN» ayant son siège à 1070 Anderlecht, Boulevard Poincaré 72-74, avec numéro d'entreprise 0434.995.114, qui désigne Monsieur Filip VAN NUFFEL, demeurant à Oudenaarde, Kortrijkstraat 141, en tant que représentant permanent;

* L' ASBL «VACANCES ARDENNES -VAKANTIE ARDENNEN» ayant son siège à 1070 Anderlecht, Boulevard Poincaré, 72-74, avec numéro d'entreprise 0443.520.424, qui désigne Monsieur Jan Germain VERCAMST, demeurant à Maarkedal, Gansbeekstraat 2a, en tant que représentant permanent.

*L' ASBL « BIEN-ETRE DES SALARIES » ayant son siège à 1070 Anderlecht, Boulevard Poincaré, 72 -74, avec numéro d'entreprise 0443.520.424, qui désigne Christian Lochet, demeurant à Rue de la Bonneterie 39 - 7900 Leuze-en-Hainaut, en tant que représentant permanent.

VAN NUFFEL Filip

Représentant permanent de l'asbl CGSLB MAISONS DE VACANCES - ACLVB VAKANTIEHUIZEN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2015 - Annexes du Moniteur belge